

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 4 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 24 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU, Emeric MOREL, Fanny LEBAYLE, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Hugues JEANTET, Eliane BERTIN, Jacques MEILHON, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Absents excusés : Olivier BAREILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc CHAPPAZ, Béatrice BOULANGE, Renée TORRES

Pouvoirs : 4 Laurence MEUNIER à Jean-Claude CORBIN
Jean-Marc CHAPPAZ à Bernard ROMIER
Béatrice BOULANGE à Nadine MAZZA
Renée TORRES à Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation : 29 octobre 2024

Date d'affichage de la convocation : 29 octobre 2024

Délibération n° 6

Délibération n° 065/2024 – Actualisation du tableau des emplois communaux

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il lui appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire rappelle que le service public de la médiathèque « Le bruit des mots » est assuré par 2,5 équivalents temps plein occupant les emplois suivants :

- ✓ Responsable de la médiathèque, à temps non complet (17,5/35^{ème}), agent mis à disposition par la CCVL par voie de convention.
- ✓ Adjoint au responsable de la médiathèque, référent multimédia, à temps complet.
- ✓ Agent de médiathèque, référent secteur jeunesse, à temps complet.

Suite à la non-titularisation de l'agent occupant le poste d'adjoint au responsable de la médiathèque, référent multimédia, et dans la perspective du terme de la convention de mise à disposition de la responsable de la structure le 28 février 2025, une réflexion a été engagée sur l'organisation future de la médiathèque.

Dans le prolongement des échanges de la commission du personnel réunie le 5 septembre 2024 et à effectif constant, il est proposé :

1. La création d'un poste de responsable de la médiathèque et de l'action culturelle à temps complet, ouvert au cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP ;
2. La création d'un poste d'agent de médiathèque, référent multimédia, à temps non complet (17,5/35^{ème}), ouvert au cadre d'emplois des adjoints du patrimoine et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

VU la délibération du conseil municipal n° 035/2024 du 20 mars 2024, portant actualisation du tableau des emplois communaux au 1^{er} avril 2024,

OUI l'exposé,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de créer un emploi de responsable de la médiathèque et de l'action culturelle à temps complet, ouvert au cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP.

DÉCIDE de créer un emploi d'agent de médiathèque, référent multimédia à temps non complet (17,5/35^{ème}), ouvert au cadre d'emplois des adjoints du patrimoine et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs, tel qu'annexé à la présente délibération, qui prendra effet au 12 novembre 2024.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne





TABLEAU DES EFFECTIFS AU 12 NOVEMBRE 2024

Emploi	Cadres d'emplois ouverts	Temps de travail du poste	ETP du poste	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade pourvu	Occupation du poste en ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE							
DGS	DGS de 2 000 à 10 000 habitants et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		DGS de 2 000 à 10 000 habitants	1
DGS	Attachés et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1	1		
Responsable du pôle cadre de vie	Attachés et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Attaché	1
Responsable du pôle administration générale et ressources	Attachés, rédacteurs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Attaché	1
Chargé(e) de l'urbanisme	Attachés, ingénieurs, rédacteurs, techniciens et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Ingénieur	1
Assistant(e) du DGS, chargé(e) des affaires juridiques, de la commande publique et du secrétariat des assemblées	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Assistant(e) du pôle développement territorial et aménagement durable, chargé(e) de l'urbanisme, de l'environnement et de l'écolocité	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Rédacteur	1
Assistant(e) du pôle cadre de vie	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif	0,8
Assistant(e) du pôle administration générale et ressources	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Chargé(e) de mission communication et participation citoyenne	Rédacteurs, adjoints administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
Gestionnaire des affaires sociales et du CCAS	Rédacteurs, adjoints administratifs, agents sociaux et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Rédacteur (contractuel)	0,8
Agent d'accueil mairie - Chargé(e) de l'état civil et de la gestion du cimetière	Adjoint administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Agent d'accueil mairie et agence postale communale - Chargé(e) du secrétariat de la police municipale	Adjoint administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
Agent d'accueil mairie et agence postale communale - Animateur(trice) périscolaire	Adjoint administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif	1
Chargé(e) de l'animation locale, de la vie associative et sportive	Adjoint administratifs et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			14,8	14	1		13,6
FILIERE TECHNIQUE							
Responsable du pôle développement territorial et aménagement durable	Ingénieurs, techniciens et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Ingénieur	1
Responsable du centre technique municipal	Techniciens, agents de maîtrise et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Agent de maîtrise principal	1
Référent(e) des espaces verts	Agents de maîtrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Agent de maîtrise	1
Agent des espaces verts	Agents de maîtrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Agent de maîtrise	1
Agent des espaces verts	Agents de maîtrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint technique (contractuel)	1
Référent(e) maintenance des bâtiments	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (contractuel)	1
Agent de maintenance des bâtiments	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1			
Agent polyvalent bâtiments, voirie et espaces verts	Agents de maîtrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1			
Agent polyvalent bâtiments, voirie, espaces verts et loisirique	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1
Gestionnaire de l'unité centrale de production (UCP)	Agents de maîtrise, adjoints techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint technique	1
Agent de cuisine, référent(e) salle restaurant UCP	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0,9
Agent de cuisine, référent(e) salle restaurant satellite	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0,8
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 30h00	0,86	1		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0,86
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Adjoint technique (contractuel)	0,8
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0,8
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Adjoint technique (contractuel)	0,8
Agent d'entretien et de restauration périscolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0,8
Agent d'entretien et de restauration périscolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 27h00	0,77	1		Adjoint technique (contractuel)	0,77
Agent d'entretien et de restauration périscolaire	Adjoint techniques et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint technique	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			17,53	17	2		15,53
FILIERE MEDICO SOCIALE							
Référent(e) ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Aisem principal de 1 ^{ère} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Aisem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Aisem principal de 2 ^{ème} classe	0,9

Emploi	Cadres d'emplois ouverts	Temps de travail du poste	ETP du poste	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade pourvu	Occupation du poste en ETP
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Aisem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Aisem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 28h00	0,8	1		Aisem principal de 2 ^{ème} classe	0,8
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Aisem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9	1		Aisem principal de 2 ^{ème} classe	0,9
ATSEM	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 31h30	0,9		1		
TOTAL FILIÈRE MÉDICO SOCIALE			8	8	1		7,1
FILIÈRE ANIMATION							
Responsable de la vie scolaire et périscolaire	Adjoint d'animation et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1
Animateur(Ince) périscolaire	Adjoint d'animation et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC - 19h00	0,54	1		Adjoint d'animation	0,54
TOTAL FILIÈRE ANIMATION			1,54	2	0		1,54
FILIÈRE CULTURELLE							
Responsable de la médiathèque et de l'action culturelle	Assistants de conservation du patrimoine et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1		1		
Adjoint ou responsable de la médiathèque, référent multimédia	Adjoint du patrimoine et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1		1	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	
Agent de médiathèque, référent secteur jeunesse	Adjoint du patrimoine et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TC	1	1		Adjoint du patrimoine	1
Agent de médiathèque, référent multimédia	Adjoint du patrimoine et contractuels selon les articles L.332-14 et L.332-8-2° du CGFP	TNC- 17h30	0,5		1		
TOTAL FILIÈRE CULTURELLE			3,5	1	3		1
FILIÈRE SÉCURITÉ							
Responsable de la police municipale	Agents de police municipale	TC	1	1		Brigadier chef principal	1
Policier municipal	Agents de police municipale	TC	1	1		Gardien brigadier	1
TOTAL FILIÈRE SÉCURITÉ			2	2			2
TOTAL EFFECTIFS			47,37	44	7		40,77